

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 26 juillet 2017

En exercice	Présents	Votants
35	23	27
		Dont procurations 04
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
27	00	00

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juillet le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Marie-Claude RAQUIL, Joseph Armand BRAY, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Christophe AGELAN,

Absents excusés : MM Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Patrick FJERIAG, Laurie ABAUL, Charles ANIN, Marinette TORPILLE, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN. Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Procurations : MM Eric JULTAT, Raphael BORDELAIS, Philippe TAIEB Maurice JOSEPH-MONROSE ont respectivement donné procuration à Gérard CHAUVET, Marie-Victor PAIGERAC, Christophe AGELAN, Sainte-claire JANVIER.

Date de la convocation 20/07/2017
Date d'affichage 20/07/2017

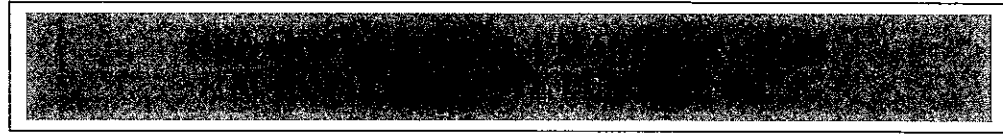
Objet de la Délibération

FINANCES

Schœlcher, « Cité Lumière 2017 »

Président de Séance :
Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :
Arlette BRAVO-PRUDENT



- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la candidature de la ville à l'appel à projet du SMEM sur l'opération « FAITES LA LUMIERE »
- Vu le courrier du SMEM en date du 22 juin 2017 annonçant à la ville de Schœlcher que sa candidature a été retenue pour accueillir l'édition 2017 de la manifestation « FAITES LA LUMIERE » qu'il organise sur le territoire de la CACEM ;
- Vu les propositions d'intervention du SMEM consistant en :
 - l'illumination à ses frais de 3 bâtiments ou sites remarquables (Hôtel de ville, Eglise, œuvres « Art dans la ville » ou site dit La GUYGNERAY ;
 - la présentation durant 2 jours des nouvelles technologies et des dispositifs innovants dans le domaine de l'énergie ;
 - un dispositif de communication important comprenant des supports écrits, spots TV et radio.
- Vu l'avis favorable de la commission Culture - Humanité et Arts en date du 15 juin 2017 ;
- Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 06 juillet 2017 ;
- Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 17 juillet 2017 ;
- Vu le rapport de présentation de la manifestation « SCHOELCHER, CITE LUMIERE 2017 » ;
- Considérant que le projet « Schœlcher Cité lumière » s'inscrit dans le droit-fil identitaire que la ville souhaite développer envers les populations, en véhiculant les valeurs humanistes inspirées du Siècle des Lumières, en valorisant l'autonomie de pensée, les droits de l'homme, l'universalité, l'ouverture au monde, dans le contexte actuel de montée de l'intégrisme et de la peur de la différence.

Considérant le programme de la manifestation constitué de :

- **conférences sur l'émancipation des esclaves et des peuples opprimés, la Révolution française et le thème de la nativité.**
- **illumination de giratoires, bâtiments, sites patrimoniaux ou remarquables et des projections scéniques lumineuses sur certaines façades d'immeubles collectifs et bâtiments municipaux ;**
- **concours d'illumination des habitations, écoles et commerces utilisant des technologies durables et économes en énergie ;**
- **village traditionnel de Noël sur la place des Arawaks** en partenariat avec les associations et acteurs économiques autour d'un grand marché de Noël, proposant diverses animations :
 - une demi « Jounen ti manmay » consacrée aux enfants avec des ateliers itinérants à caractère sportif (foot, beach-soccer, vélo, ...) et culturel (danses traditionnels et Bibliothèque de rue) ;
 - aménagement de la place des Arawaks et du bourg de Schœlcher en zone piétonne ;
 - stands dédiés à la valorisation des énergies vertes et durables dans le cadre du partenariat avec le SMEM sur le projet « Faites la Lumière 2017 ».
- **festivités diverses**
 - Divali, fête de la lumière de la Communauté indienne de la Martinique ;
 - troupe de danse de Christiane Emmanuelle ;
 - caravane de Noël proposant des animations festives (chanté Noël, jeux) dans les quartiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

-
- **d'organiser la manifestation « Schœlcher Cité Lumière 2017 » en partenariat avec le SMEM dans le cadre de son action « Faites la Lumière » ;**
 - **d'adopter le budget prévisionnel d'un montant de 154 000 € retracé dans le tableau ci-après :**

Opérations	Dépenses prévisionnelles
Acquisition de matériel d'illumination	100 000 €
Village de Noël-location de chapiteaux	8 000 €
Spectacle de danse Christiane Emmanuelle	5 000 €
Mapping	7 000 €
Location de matériel de projection	2 000 €
Conférences	1 000 €
Divali	1 000 €
Jounin ti manmay	2 000 €
Village traditionnel de Noël-logistique	2 000 €
Crèche	3 000 €
plasticiens	10 000 €
Animations musicales, « chanté Nwel »	5 000 €
Communication	0*
Concours et cadeaux	2 000 €
Réception	2 000 €
Matériel divers	4 000 €
TOTAL	154 000 €

*Prise en charge directe par le SMEM.

- d'autoriser le maire à solliciter les partenaires financiers de la ville conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

<u>Co-Financeurs</u>	<u>Participations attendues</u>
Ville + autres	10 000 €
DAC	25 000 €
CTM	26 000 €
Fonds européens (leader)	93 000 €
Total	154 000 €

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 29 AOUT 2017
P/Le Maire empêché,
Le 2^{ème} Adjoint ✓


Marie GARON

